



Le Journal Agricole

Mensuel d'information agricole et rurale

250 FCFA

N°010-Octobre 2013



Décryptage des résultats du 4ème Recensement National de l'Agriculture

LA POPULATION AGRICOLE TOGOLAISE S'ÉLÈVE À 3.738.430

P. 3

Promotion du secteur agricole dans l'espace CEDEAO

Lomé abrite l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

P. 4



Interview de Christian Berger de la Banque Mondiale

«Avec le PNIASA, le Togo a fait marche dans le peloton de tête dans les pays de la CEDEAO»

P. 11



Mission conjointe BM/FIDA - Acte 3 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS SE LANCENT SUR LE TERRAIN

P. 5

Développement des initiatives locales LE PADAT FINANCE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL

P. 7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE (PASA)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail Liberté Patrie

1er APPEL A PROPOSITIONS DES FONDS COMPETITIFS DE PROMOTION DE L'IMAGE DES PRODUITS AGRICOLES TOGOLAIS (FCPIPAT)

Dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) se propose de soutenir des initiatives innovantes de promotion de l'image des produits agricoles togolais sur les marchés. A cet effet, il lance le présent appel à propositions pour financer à travers un mécanisme de sélection compétitif les meilleures propositions de promotion de l'image des produits agricoles.

Pourquoi un fonds de promotion de l'image des produits agricoles togolais

L'objectif de la politique de promotion des produits agricoles est d'améliorer l'image des produits locaux, d'informer les consommateurs sur les possibilités d'utilisation variées de ces produits dans l'alimentation et promouvoir le développement de la production, de la transformation et de la commercialisation de produits de qualité sur les marchés domestiques (au Togo) et à l'exportation notamment dans les pays voisins. La politique de promotion des produits répond aux constats suivants : (i) la plupart des produits togolais issus de la transformation sont mal présentés (nom, image, couleurs, informations réglementaires à indiquer, ...) et ils n'inspirent pas suffisamment confiance aux consommateurs ; (ii) les produits nationaux ne sont pas encore bien perçus par les consommateurs qui peuvent préférer des produits importés dont la présentation est plus soignée et qui bénéficient d'une perception de qualité plus constante, ou encore des produits qui font l'objet de campagnes publicitaires ; (iii) les produits togolais ne sont pas suffisamment promus sur les marchés domestiques et sur les marchés internationaux dans la sous-région. Cette politique vise ainsi à promouvoir les produits alimentaires togolais sur le marché domestique et au sein du marché sous-régional. Ceci passera par la mise en place des moyens pour appuyer des initiatives innovantes de promotion des produits.

Quels sont les projets cible ?

La politique de promotion des produits togolais se fera à travers les 3 axes suivants :

- Promotion générique des produits agricoles togolais ;
 - Promotion des produits des entreprises togolaises sur les marchés domestiques et internationaux ;
 - Développement des produits sous signes qualité
- Les projets doivent cibler les domaines suivants :

1. **Axe 1 : Promotion générique des produits agricoles togolais : soutien de campagnes de communication génériques sur des produits de l'agriculture togolaise**

- campagnes médiatiques de la production et de la diffusion de spots publicitaires, de messages radiophoniques publicitaires, d'affiches publicitaires, de livrets/brochures d'information valorisant les bénéfices de la consommation de produits locaux togolais. *Ces campagnes ne sont pas destinées à des marques ni à des entreprises spécifiques.*
- promotion du développement de systèmes de gestion et de communication autour de produits togolais,
- appui à l'amélioration de la présentation du conditionnement des produits togolais ;
- organisation des manifestations locales : animation de points de vente autour de produits togolais, diffusion de recettes de cuisine, etc. *La promotion sur le lieu de vente très liée à un produit donné, dans un magasin donné donc non « générique » n'est pas soutenue ;*
- mise en place d'initiatives innovantes de formation des producteurs sur le respect des normes sanitaires et commerciales pour donner confiance aux consommateurs et favoriser la mise sur le marché de leur produit par eux-mêmes ;
- capitalisation et diffusion de meilleures stratégies et pratiques de promotion commerciale des produits agricoles ;
- appui au développement d'un Salon international de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Togo (SIAAT) bien articulé avec le forum national du paysan togolais pour assurer la promotion des produits agroalimentaires et de leurs techniques de production, servir de vitrine pour les expositions et activités sur des produits variés et diversifiés, les équipements et les technologies dans l'agroalimentaire.

2. **Axe 2 : Promotion des produits des entreprises : soutien d'initiatives innovantes pouvant aider les entreprises agroalimentaires togolaises dans l'amélioration de l'image de leurs produits (conditionnement, marketing des produits) et la conquête des marchés locaux et internationaux**

- participation à des événements commerciaux et à des expositions de produits alimentaires tels que les foires, les journées portes ouvertes, les caravanes de promotion ;
- facilitation de l'insertion des produits des entreprises togolaises dans les circuits de distribution et de l'exportation : soutien qualité pour une partie des frais d'analyse et test qualité des produits pour l'obtention de certificat de salubrité ;
- réalisation d'enquêtes ciblées pour la connaissance et le suivi de marchés y compris avec des applications informatiques innovantes (données sur les prix, enquêtes sur les besoins des consommateurs, etc.)
- réalisation d'enquêtes pour permettre de mesurer l'impact des actions de promotion commerciale, de fournir des informations pratiques et mises à jour utiles à différents types d'opérateurs (transformateurs, structures d'appui et de conseil) et d'identifier de nouvelles opportunités de développement des marchés ;

3. **Axe 3 : Développement des produits sous signes qualité : permettre d'assurer que le consommateur identifie les produits, qui ont des caractéristiques particulières et que les opérateurs économiques (producteurs, transformateurs), valorisent mieux leurs produits sur le marché**

- mise en place d'un dispositif de labélisation « label rouge » ou équivalent, label qualité Togo comme par exemple « good to go », « trésors togo » : définition du cheminement vers la démarche qualité avec l'ensemble des organismes publics, les OP, les organisations interprofessionnelles agricoles, les organisations de consommateurs et le secteur privé opérant ; identification des produits ; actions de conseil et de formation pour développer la démarche « qualité » et de l'origine des produits (cahier des charges),
- mise aux normes (certification) permettant de soutenir l'adoption de la démarche et le développement de marques ou de signes de qualité (labels) pour des produits agroalimentaires togolais ;
- mise en place d'un concours agroalimentaire togolais (CAT) pour primer les meilleurs produits afin de valoriser l'excellence dans le secteur à travers la mise en place d'un autre label spécial (ex CAT : cat d'or, cat d'argent, cat de bronze).

Qui sont les bénéficiaires cibles ?

Ce sont les producteurs, PME / entrepreneurs (individuels ou collectifs), les organismes de conseil, de communication légalement constitués et reconnus en République togolaise œuvrant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles au Togo. Le promoteur doit être directement responsable de la mise en œuvre des activités qu'il propose. Le promoteur devra avoir une expérience avérée dans le domaine d'activité s'il compte développer et prouver sa capacité managériale, technique et financière à exécuter son projet. Il devra démontrer sa capacité à libérer sa contrepartie au financement du projet.

Quelles sont les coûts éligibles au financement ?

Les soutiens accordés pour la promotion de l'image des produits agricoles togolais se font à frais partagés :

- pour les manifestations commerciales, sont soutenus, une partie des frais de participation à ces manifestations de promotion tels que les frais de location de stands ; d'interprétation ou traduction ; de production des brochures ; de réalisation de spots publicitaires, d'obtention de certificats de salubrité ou d'autorisation de mise en marché, etc.
- pour les études et l'organisation des activités de promotion et de mise en place de démarche qualité, le soutien porte sur les coûts de l'organisation, la logistique, la gestion, et les invitations d'entreprises ;
- pour le développement de produits de services, sont soutenus les frais de conseil, les frais de conception.

Activités non éligibles

Les activités non admissibles au financement : fonds de roulement ordinaire ; frais de fonctionnement généraux.

Quel est le montant des subventions accordées ?

Les fonds PASA destinés au financement des projets d'innovation pourront financer jusqu'à 50% du coût des activités éligibles avec un plafond de 25 millions de FCFA par projet.

Quelles sont les étapes de la procédure ?

Un Comité de gestion, composé de représentants des organismes publics, des producteurs, du secteur privé et de la société civile, des consommateurs est mis en place pour la sélection des projets. Les sous-projets sont analysés par un comité de gestion et les plus innovants sont sélectionnés. Les promoteurs sélectionnés seront conviés à une interview pour une évaluation finale de leur projet avant l'approbation par le comité de gestion.

Comment les demandes sont-elles évaluées ?

Le Comité de gestion évalue les demandes suivant une grille d'analyse axée sur la viabilité économique, financière (retombées de l'activité de promotion sur les revenus des producteurs) et sociale (création d'emplois, spécialement pour les femmes et les jeunes, etc.) ; les impacts des interventions du sous-projet sur l'amélioration de la compétitivité des produits ; la qualité des produits ; la satisfaction des distributeurs et consommateurs, etc. Les interventions qui seront sélectionnées doivent démontrer la réalisation d'un certain nombre d'indicateurs clés. Principalement, chaque proposition devra démontrer, entre autres : l'augmentation de la consommation des produits et de leur insertion sur le marché du fait de la mise en œuvre du projet ; l'amélioration des revenus que cela pourrait générer directement auprès des producteurs à la base ; les mécanismes d'évaluation des indicateurs sus mentionnés et de la satisfaction des distributeurs et des consommateurs, etc.

Quand et comment présenter une demande ?

- Les fiches de proposition de projet peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la Coordination du PASA, par mail à l'adresse pasatogo@yahoo.fr ou à télécharger sur le site www.maepatogo.tg (rubrique appel d'offres sur www.pasa.floodemo.tg)
- Les demandes doivent être envoyées au plus tard le 30 octobre 2013, à 17 heures. Les postulants seront tenus informés de la suite accordée à leurs demandes à la suite des séances d'analyse des propositions par le comité de gestion.
- Les demandes doivent être adressées en cinq (5) exemplaires sous pli fermé et déposées à l'adresse suivante :

Monsieur le Coordonnateur opérationnel délégué du PASA
Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,

3 Avenue de Duisburg, Tél. : (228) 2221 55 63 -Lomé Fax : (228) 22 2110 62, BP : 341 Lomé-Togo
Avec la mention :

« Soumission pour le 1^{er} appel à propositions des fonds compétitifs de promotion de l'image des produits agricoles togolais (FCPIPAT) »

Les demandes, envoyées par courrier électronique, seront automatiquement éliminées. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, Tous les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 à l'adresse ci-dessus.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Décryptage des résultats du 4ème Recensement National de l'Agriculture LA POPULATION AGRICOLE TOGOLAISE S'ÉLÈVE À 3.738.430

La population agricole s'élève à 3.738.430. 70,1% des ménages associent l'agriculture à l'élevage et seulement 14,3% des ménages pratiquent exclusivement l'agriculture. 17,7% des ménages agricoles sont dirigés par les femmes. Les chefs de ménages sont jeunes; leur moyenne d'âge est de 45 ans. C'est ce que révèlent les résultats du 4ème Recensement National de l'Agriculture.

Opération d'envergure nationale, ce recensement agricole a permis de faire la collecte d'informations en termes qualitatif et quantitatif sur le secteur primaire dans tous ses aspects notamment les surfaces exploitées ou non, les cultures pratiquées, le rendement, la production, le cheptel, la pêche, etc.

De 1995 à 2012, la population rurale est passée de 2 808 607 à 3 843 049 habitants, soit un accroissement annuel moyen de 1,93%. La population agricole a connu presque le même niveau de croissance (1,92%). Quant à la population active agricole, le rythme de croissance observé est de 1,14%. Par rapport aux infrastructures liées à l'agriculture, 6% des villages du Togo disposent de centres de vulgarisation agricole, soit 201 villages sur 3480.

La répartition des magasins de vente d'engrais au plan national se présente comme suit : Région Maritime ,1 magasin pour 24 villages ; Région des Plateaux ,1 magasin pour 22 villages ; Région Centrale, 1 magasin pour 15 villages ; Région de la Kara, 1 magasin pour 23 villages ; Région des Savanes, 1 magasin pour 30 villages. En somme, 4,4% des villages du Togo possèdent des magasins de vente d'engrais, soit 152 villages.

En ce qui concerne la répartition des magasins de vente de semences, il est à noter que seuls 84 villages possèdent un magasin de vente de semences au Togo, soit 2,4%.

Pour le stockage de produits agricoles, 323 villages du Togo, soit 9,3% disposent de magasins.

En termes d'Unités de traitement post-récolte et de transformation de produits, la proportion des décortiqueuses est la suivante : 328 villages disposent de décortiqueuses



de maïs, soit 9,4% ; 204 villages possèdent des décortiqueuses de riz, soit 5,9% ; et 215 villages ont des décortiqueuses de café, soit 6,2%.

Au sujet de l'approvisionnement en eau, il ressort que le captage des eaux de pluie pour usage domestique est assez répandu en milieu rural; ainsi 75% des villages du Togo ont recours à ce mode d'approvisionnement. Au plan régional, ce mode d'approvisionnement est présent dans plus de 60% des villages de chaque région.

Les résultats du 4ème Recensement National de l'Agriculture démontrent que très peu de villages bénéficient d'une voie d'accès bitumée (15,1%). Région des Plateaux : 36,5% ; Région Centrale: 19,5% ; Région de la Kara, 15,3%. Il à noter que 70,4% des villages ou localités sont desservis par des routes non bitumées ou par des pistes alors que 14,5% de l'ensemble des localités restent encore enclavées et sont desservies par des sentiers,

Infrastructures éducationnelles et culturelles

couverture de centre de santé des villages est de 8,4% tandis que 35,5% des villages sont dans un rayon de 10 km et plus d'un dispensaire et 45% des villages sont dans un rayon de moins de 5 km d'un dispensaire.

Accès aux chaînes de radio et de télévision

46,7%, soit 1 621 villages sont couverts par les radios nationales

704 villages sont couverts par les radios communautaires sur un total de 3480

29,1% des villages ont accès aux chaînes de télévision

Il importe de rappeler qu'au regard de l'importance de cette opération statistique qu'est le recensement national de l'agriculture, les organisations internationales, les directions techniques locales, les administrations préfectorales et les collectivités locales n'ont pas hésité à apporter leurs appuis multiformes dans son exécution. C'est ainsi que la FAO a financé la phase préparatoire de ce recensement à travers son programme de coopération technique (PCT) dans le cadre du projet TCP/TOG/3303 «Assistance préparatoire au recensement national de l'Agriculture (RNA).

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Colonel Oura Koura Agadazi a souligné à cette occasion que l'engagement du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé qui a personnellement souscrit à la réalisation de cette importante opération par la mobilisation des ressources tant humaines que financières, a aidé à la réussite de ladite opération.

Institué par décret N°2011-023/PR du 09 février 2011 et lancé officiellement le 17 février 2012, ce recensement avait pour objectif d'établir la situation de référence du secteur et de disposer d'indicateurs fiables de suivi-évaluation des projets et programmes des différents volets du secteur primaire.

Gnininvi Elzam



Vue partielle de l'assistance lors de l'atelier de validation des résultats de la 1ère phase du 4ème RNA

A propos de l'accès à l'électricité, seuls 10,2 % des villages ont accès au réseau d'alimentation en électricité de la CEET. La plate-forme multifonctionnelle n'est disponible que dans 25 villages soit 0,7 % de l'ensemble des villages. Les autres sources d'énergie électrique sont des groupes électrogènes; des panneaux solaires (0,5% des villages) : 7% dans la Région des Plateaux et 1,9% dans la Région septentrionale

Au plan national, 2 665 villages disposent d'une école primaire, soit 76,6%. Dans les régions méridionales, plus de 80% des villages en disposent. Notamment 88,2% dans la Maritime : 88,2% et 84,4% dans les Plateaux : 84,4%. Dans la région des Savanes 642 villages disposent d'écoles primaires sur les 1014, soit 63,3%. Les CEG sont présents dans 21,1% des villages, soit 750 au plan national

Au plan sanitaire, le taux de

nationales

« Cette opération a rendu disponible des indicateurs indispensables à l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire, à la prise de décision et à la réalisation d'enquêtes thématiques pendant les dix prochaines années », note le Directeur Général de la Direction des Statistique Agricole, de l'Information et de la Documentation, M. Kougbégné Lébéné

Promotion du secteur agricole dans l'espace CEDEAO Lomé abrite l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Renforcer les capacités techniques d'intervention et d'action de la Commission de la CEDEAO, notamment du département Agriculture, Environnement et Ressources en eau dans la mise en œuvre des programmes d'investissement pour permettre à cette dernière de jouer pleinement son rôle régalién, à savoir l'orientation stratégique, la réglementation pilotage, le suivi évaluation, la veille stratégique, voilà l'une des prérogatives de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont le lancement a eu lieu à Lomé le 27 septembre 2013 sous le patronage du Premier Ministre du Togo, Son Excellence Ahoomey Zunu.

Créée par le règlement C/REG.1/08/11, l'ARAA est une structure technique spécialisée d'exécution placée sous la responsabilité du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'environnement et des Ressources en eau. En tant que structure technique, elle rend compte de ses activités aux instances décisionnelles de la CEDEAO et in fine au Président de la Commission. Elle est chargée de l'exécution de missions relative à la mise en œuvre de la politique agricole. Elle a ainsi pour mission de coordonner dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaire notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture. L'ARAA doit également contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de préparation des dossiers de la mise en œuvre et du suivi des activités.

A en croire les premiers responsables de ladite structure, le mandat assigné à l'Agence est « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ». A ce titre, « l'Agence n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tous autres dont les compétences sont avérées », explique le Directeur Exécutif de l'ARAA, M. Salifou Ousseini. Il convient de souligner que le statut juridique de l'Agence



Le Premier Ministre Ahoomey Zunu posant avec les responsables de la Commission de la CEDEAO et le Ministre de l'Agriculture Agadazi

correspond à celui de toutes les agences spécialisées de la CEDEAO. Elle jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière et se dote d'un règlement intérieur et de règles de gestion conformes à ceux en vigueur au sein de la CEDEAO. Elle est logée au sein de la BICD à Lomé et bénéficie d'un accord de siège qui lui confère les privilèges d'institution internationale ainsi que ceux qui se rattachent à la CEDEAO. Le lancement officiel de cette Agence s'est déroulé à l'occasion de la réunion du Comité ministériel spécialisé, Agriculture, Environnement et Ressources en eau de la CEDEAO. Les experts et Ministres en charge de l'Agriculture venus de différents pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ainsi que des représentants des Institutions régionales et internationales se sont penchés dans la capitale togolaise sur les dossiers relatifs à l'état de mise en œuvre du processus ECOWAP/PDDAA, la validation des programmes régionaux, l'information sur des initiatives et projets régionaux et à l'état de la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle de la région.

Selon le Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la CEDEAO, Dr Lapodini Marc Atouga, plusieurs rapports d'institutions crédibles indiquent que la région ouest africaine connaîtra de grands progrès économique et que son PIB s'accroîtra de plus de 25% en moyenne voire plus pour certains pays d'ici à l'horizon 2015. « Il nous faut travailler

d'avantage à intensifier et innover notre manière de travailler le sol et d'adopter les technologies éprouvées par les institutions de recherche. Il nous faut également développer des stratégies de transformation des produits agricoles pour dégager des plus values substantielles et surtout consommer ce que nous produisons, le slogan tant adoubé par le ROPPA, notre partenaire dans la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA », a-t-il souligné.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo, le Colonel Ouro Koura Agadazi s'est appesanti à cette occasion sur le processus de l'élaboration

sectorielle portant la situation financière du PNIASA à près de 40% de réalisation, soit environ 230 milliards de F CFA », a précisé le Colonel Agadazi. Les organisations paysannes de l'espace CEDEAO ont profité de cette rencontre pour se faire entendre davantage et attirer l'attention des Autorités sur certaines priorités en faveur des petits producteurs. Le Président du Réseau des Organisations paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), M. Djibo Bagna, a de ce fait, mis l'accent sur les défis majeurs à relever, notamment la nécessité de reconnaître et de soutenir les exploitations



Photo de famille des participants à la réunion du Comité Ministériel

et de mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), qui s'inscrit dans les objectifs et principes du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Composé de trois grands projets, à savoir, le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), le Projet d'Appui au Développement agricole au Togo (PADAT) et le Programme de Productivité en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo), le PNIASA demeure aujourd'hui le cadre de référence des questions agricoles au Togo. « Ces différents projets qui s'intègrent parfaitement suivant l'approche

familiales comme modèle de production probant ; la nécessité de considérer le développement d'un marché agricole régional fonctionnel, rémunérateur pour les paysans, et assurant l'accès des populations aux denrées alimentaires, comme point de mire des efforts d'investissement dans le secteur agricole.

Quant aux partenaires techniques et financiers, ils ont affiché leur satisfaction par rapport à l'engagement et à la détermination de la CEDEAO à accompagner et appuyer les pays dans leurs multiples efforts. Ils soulignent toutefois que le succès dans la mise en

œuvre des Programmes Nationaux d'Investissement Agricoles (PNIA) et du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) dépend de la qualité et de l'efficacité des projets, de la mobilisation des ressources nécessaires, du système de suivi-évaluation mais également de l'engagement politique ainsi que financier des états membres de ladite communauté.

Le Premier ministre du Togo, Kwessi Ahumezunu s'est pour sa part réjoui de la tenue de cette réunion qui doit permettre selon lui la concrétisation des mécanismes communautaires de solidarité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays membres de même que le renforcement de la constitution des stocks de sécurité et enfin la meilleure gestion de la mobilité des troupeaux et la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveur.

« Nos efforts doivent simultanément apporter une réponse à très court terme aux populations menacées ou victimes de la faim, sauvegarder les moyens d'existence des ménages et éviter les stratégies de survie qui obèrent l'avenir et contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages et renforcer leur capacité à affronter les chocs ultérieurs », a indiqué le Premier Ministre togolais.

A l'issue de la rencontre du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau, plusieurs recommandations ont été faites. On retient entre autres l'appui des programmes de production de décre et d'élevage pour améliorer la résilience des populations en insécurité alimentaire ; le maintien de la veille sur les déprédateurs, particulièrement les criquets pèlerins ; le renforcement des dispositifs de suivi des indicateurs sur la situation nutritionnelle pour s'assurer de la disponibilité à temps des informations sur la prévalence nutritionnelle et de l'insécurité alimentaire.

Autres recommandations, la veille à la cohérence des différentes initiatives avec les orientations et les objectifs stratégiques de l'ECOWAP, l'accélération de la mise en œuvre de l'offensive pour la relance durable de la production du riz, l'accélération du processus de mise en œuvre des dialogues inclusifs pays de AGIR.

Gilles Podjoley

Mission conjointe BM et FIDA pour la supervision du PNIASA au Togo/Acte 3

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS SE LANCENT SUR LE TERRAIN

Lancé le 09 février 2012, le Programme National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) poursuit son bon chemin au Togo avec objectif de permettre la réduction de la pauvreté à travers l'agriculture, l'amélioration de la productivité, de la production à la commercialisation, in fine, ce programme devrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs agricoles sur l'ensemble du territoire togolais. Pour s'assurer de l'effectivité de sa mise en œuvre, les partenaires techniques financiers suivent de près l'évolution des projets. Ce qui explique leur troisième descente sur le sol togolais.

Après une note de satisfecit en avril dernier par rapport aux progrès constatés, quelle sera leur impression à l'issue de cette troisième mission qui s'étend du 8 au 18 octobre 2013 ? C'est le wait and see pour le moment.

Mais à en croire le Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Col. AGADAZI



Mme Aïssa Touré de la FIDA et ses collègues en mission de terrain à l'intérieur du pays (image d'archives)

Ouro-koura, les paysans ont commencé par vivre déjà les expériences des principales actions menées sur le terrain.

« En ce qui concerne le PASA, on assiste à une montée en puissance des entreprises à caractère agricole dans les zones rurales à travers le fonds compétitif mis en valeur, des matières premières mobilisées auprès des paysans, voire des kits distribués aux paysans pour augmenter leur production, un

début de vaccination des petits ruminants pour atteindre un progrès de 20% à 70% par rapport au résultat de la mission passée. Egalement pour bientôt des bassins piscicoles vont être construits sur l'ensemble du territoire pour augmenter la production halieutique » a-t-il expliqué.

Par rapport au goulot d'étranglement dans les réalisations des projets, « une feuille de route sera établie à la fin de la mission pour une

orientation des actions afin d'avoir des résultats plus probants d'ici les deux prochaines années » a souligné le ministre de l'agriculture.

Comme par le passé, l'objectif de cette mission est d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs dans la conduite des projets et les résultats avancés obtenus, l'implication des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre des trois

projets et les capacités de mise en œuvre des activités dans le but d'améliorer les performances.

Au niveau du PADAT, la mission examinera les modalités et la programmation de l'évaluation à mi-parcours du projet prévue en février 2014. Pour le PASA, il s'agira de finaliser les discussions en vue de la restructuration et la relance du secteur de l'élevage.

Un accent particulier sera mis sur le PPAO durant les visites de terrain.

A la fin de cette mission, il est prévu une restitution publique puis une émission grand public à la télévision nationale. Il est à souligner que ce programme ambitieux estimé à plus de 600 milliards de FCFA concerne un million et demi de producteurs et couvre 45.000 hectares de terres cultivables. Il doit atteindre une production de céréales plus de 3 millions 500 mille tonnes sur la période 2010 - 2015.

Projet KR 2012: LE JAPON FAIT DON DE 1.688 TONNES DE RIZ ET DE 10.712 TONNES DE BLÉ AU TOGO

Le Togo vient de bénéficier de nouveau d'un don 1688 tonnes de riz blanc et de 10712 tonnes de blé dans le cadre du Projet KR 2012 (Kennedy Round), une forme de coopération mise en place par le Japon pour soutenir les projets de développement au Togo. Estimé à environ 2 milliards de F CFA, ce don de riz et de blé vise à renforcer la sécurité alimentaire au Togo.

C'est le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le colonel Ouro-Koura Agadazi et son homologue des Affaires Etrangères et de la Coopération Robert Dussey qui ont officiellement réceptionné ce riz, jeudi 26 septembre au Port autonome de Lomé.

Selon Bikipéta Anakoma, le cordonnateur du projet KR/MAEP, ce riz est destiné à être vendu à un prix abordable sur le marché togolais. Les recettes serviront à financer des projets d'ordre social, agricole ou économique que le gouvernement soumettra au Japon, pour appréciation et accord, pour le développement économique et social au Togo.

Ces sacs de riz et de blé qui seront mis sur le marché dans les jours à venir, n'auront, précise le ministre Agadazi,



Le Ministre Agadazi au micro, à sa gauche son collègue des Affaires Etrangères, M. Robert Dussey

aucune incidence sur le prix de vente sur le marché.

« Nous remercions vivement le gouvernement japonais pour ce nième don. Nous recevons ce don car la coopération entre le Togo et le Japon est excellente », a souligné le ministre Dussey.

Ce dernier rappelle que la coopération Togo-Japon se situe à quatre niveaux à savoir : l'agro-alimentaire, la formation (accord de bourses de formation au togolais), la coopération

décentralisation, la recherche dans la science.

Les projets KR sont, souligne M Anakoma, des dons accordés par le Japon dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Togo et le Japon.

Parmi ces projets, on distingue le KR ou KR1 qui est relatif à l'aide alimentaire non remboursable avec les pays en développement et le KR2 relatif à l'aide aux agriculteurs défavorisés qui concerne le soutien à l'augmentation de la production alimentaire (appui en

intrants et petits matériels agricoles). C'est depuis les années 80 que le Togo bénéficiait des projets KR jusqu'au début des crises sociopolitiques intervenues dans le pays. Et, ce n'est qu'en 2009 que les dons ont repris avec les KR 2008, KR 2010 et KR 2011 respectivement à hauteur de 1,96 milliards de FCFA, contre 1,743 milliards FCFA et 420 millions de Yens japonais.

Dans le fondement des projets KR, une enveloppe de don est allouée au pays bénéficiaire pour une année fiscale donnée. La totalité de ce don devra être utilisé pour l'achat et la fourniture du produit objet du don et pour payer les services y afférents.

Après réception du don par le pays bénéficiaire, ce dernier devra vendre les produits pour reconstituer un fonds de contrepartie dont le montant est fixé par la partie japonaise. Le fonds de contrepartie reconstitué pourra être utilisé par le pays bénéficiaire pour financer des projets dans le domaine économique et social après approbation du gouvernement du Japon.

Source: Horizon-news

Entretien avec M. Salifou Ousseini, Directeur Exécutif de l'ARAA

Ex Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la CEDEAO, M. Salifou Ousseini tient actuellement les rennes de l'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (ARAA) officiellement lancée à Lomé le 27 septembre dernier à Lomé à l'occasion de la réunion du Comité ministériel spécialisé, Agriculture, Environnement et Ressources en eau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Quels sont les projets immédiats de l'Agence ? Quels sont les objectifs concrets de l'ARAA ? Quelle est la synergie entre l'ARAA et les PNIA ? Que peuvent espérer les producteurs agricoles vis-à-vis de cette Agence ? Voilà quelques questions auxquelles, le Directeur Exécutif de l'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation, a bien voulu répondre pour le plaisir des lecteurs du Journal Agricole.

Journal Agricole: *Que peut-on concrètement attendre de cette Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation ?*

M. Salifou Ousseini: L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation est une structure technique de la CEDEAO qui relève du département Agriculture, Environnement et Ressource en eau. Elle a été créée pour la mise en œuvre de projets et programmes qui rentrent dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique régionale agricole. Donc le département Agriculture, Environnement et Ressource en eau va nous déléguer un certain nombre d'activités, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Au cours de la réunion des ministres de la CEDEAO, il a été validé un certain nombre de projets et programmes, nous attendons officiellement que le Commissaire en charge de l'agriculture nous transfère ces

projets. L'Agence est une structure légère, elle n'exécute pas directement les projets, elle fait faire par les compétences nationales, les compétences régionales, c'est-à-dire tous les acteurs qui concourent à la mise en œuvre de la politique régionale dont les compétences sont avérées ; donc on peut travailler avec des bureaux d'étude, des ONG, des organisations socio professionnelles avec qui on peut signer des contrats. On contractualise alors avec des compétences qu'on trouve sur place, voilà d'une manière générale, ce que l'Agence va faire.

J.A: *Qu'allez-vous faire dans l'immédiat ?*

M. Salifou Ousseini: Dans l'immédiat, on est entrain de s'installer. Maintenant la Direction Exécutive a été mise en place, le Directeur a été choisi, en ma personne, j'attends aussi le recrutement de mes collaborateurs. Le chef de l'unité technique et ses collaborateurs n'ont pas encore été recrutés, on a recruté le chef de l'unité administration et finance ainsi que son comptable. Pour le moment, ce sont ces trois personnes qui sont en fonction. D'ici la fin de l'année, nous aurons le complément des autres cadres et nous pensons qu'en 2014, l'Agence peut être opérationnelle.

J. A: *Quelle sera la synergie entre l'ARAA et les PNIA ?*

M. Salifou Ousseini: L'Agence a été créée pour permettre l'exécution des projets et programmes que ça soit au niveau national ou régional, elle va appuyer tous les 15 pays membres de la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de leurs Plans Nationaux d'Investissement Agricole et au niveau régional avec les programmes mobilisateurs qui ont été retenus à la Conférence d'Abuja en 2009. Nous, on est là pour aider les pays non seulement à bien ficeler les dossiers, à bien monter les dossiers de projets mais aussi à



mobiliser les fonds. Nous serons en contact direct avec le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation qui est basé également à la BIDC (Lomé), parce que tous les projets qu'on va instruire au niveau de l'Agence seront transférés vers le Fonds pour recherche de financements. Il y a des partenaires aussi qui alimentent le Fonds, il y a des partenaires qui seront prêts à soutenir directement les pays ou directement la région. Nous, on est là pour mobiliser ces fonds afin d'appuyer les pays ou la région. La mobilisation des fonds auprès des partenaires est donc l'une des tâches importantes qui nous a été confiée. Les pays sont déjà entrain de mettre en œuvre les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, nous constituons un renfort à ces nations. Tous les PNIA doivent être articulés au programme régional dans la vision de l'intégration régionale, il faudrait que les politiques nationales soient articulés au programme régional pour qu'à court, moyen terme, on puisse dire au niveau de l'espace CEDEAO qu'il n'y a pas de frontière (libre circulation de personnes et des biens).

J. A: *En marge de la réunion ministérielle, les organisations paysannes ont souhaité à travers une conférence de presse que ces fonds aillent effectivement aux producteurs. Votre avis ?*

M. Salifou Ousseini: Au niveau de

tous nos pays, les paysans sont organisés en coopératives, en association d'où l'intérêt de ces organisations socio professionnelles qui représentent la base. Elles peuvent au niveau de chaque pays, au niveau régional, monter des projets qui vont intéresser plusieurs producteurs agricoles. On ne peut pas faire un projet pour un seul individu ! D'ailleurs nous avons ce devoir d'organiser les organisations socio professionnelles à pouvoir monter des projets. Nous aurons de larges campagnes de sensibilisation au niveau des pays de notre espace par rapport aux objectifs de l'Agence. Nous pensons vraiment que les organisations paysannes luttent pour l'agriculture familiale qui demeure l'une des priorités de la politique régionale ! On ne peut pas mettre en marge les paysans qui constituent dans presque tous nos pays près de 80% des populations. Certes on a besoin du secteur privé mais nous mettons l'accent sur l'agriculture familiale.

J. A: *Votre dernier mot, Monsieur le Directeur*

M. Salifou Ousseini: Je demanderai à vous journalistes de nous aider dans ce processus. Vous savez par ailleurs que c'est le Togo qui est le 1er pays à organiser sa table ronde, à adopter son PNIA ! Nous pensons que c'est un bon départ. Nous demandons donc aux hommes de médias de nous aider à bien expliquer le rôle de l'Agence et à rendre plus visible ce que nous sommes entrain de faire, nous comptons à cet effet sur votre disponibilité pour qu'ensemble, nous puissions œuvrer pour atteindre les objectifs de l'ARAA.

Merci

*Propos recueillis par
Obrenger Kalass*



Togo:

- 1er pays de la CEDEAO à tenir sa table ronde
- 1er pays de la CEDEAO à avoir un plan d'investissement avec un cadre partenarial
- 1er pays de la CEDEAO à passer à la mise en œuvre de son PNIA SA



Santé des petits ruminants et volailles au Togo :

VASTE CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS ET LA MALADIE DE NEWCASTLE

Une vaste campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR) et la maladie de Newcastle (MNC) des volailles a lieu depuis septembre 2013. Elle s'étendra jusqu'à la fin de l'année. Cette campagne sera couplée de déparasitage interne systématique. Le ton pour la sensibilisation a été donné le 24 septembre 2013 à Adéti-copé dans le Zio par le Ministre en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Ouro-Koura Agadazi. Il est attendu à la fin de cette campagne, une couverture vaccinale de 70 % des effectifs des ovins caprins et volailles contre la PPR et la MNC.

La peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle sont deux maladies virales contagieuses qui déciment le

cheptel du petit élevage et qui peut entraîner jusqu'à 80 % de mortalité aussi bien chez les petits ruminants que chez les volailles. Pour le moment, il n'existe pas de traitement et le seul moyen de lutte demeure la prévention via une vaccination systématique. Cette campagne est organisée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) dans sa composante 2 relative à la « relance du sous secteur élevage » qui a prévu des actions urgentes et à court terme en vue de soutenir les éleveurs de volailles et des petits ruminants.

C'est la deuxième campagne après celle qui s'est déroulée de novembre 2012 à avril 2013 où 2 167 632 volailles ont été vaccinées et déparasitées et



259 912 petits ruminants, soit respectivement 28 % et 12 % de taux de couverture. Les acteurs veulent relever ces taux lors de cette seconde phase de vaccination et aux

dières du Directeur de l'Élevage Dr BATAWI Komlan, tout est mis en œuvre et la cible à atteindre est de 500 000 ovins, caprins et 5 500 000 volailles. Grâce à la subvention de l'Etat,

le coût de la vaccination est maintenu 50 F CFA pour les petits ruminants et 25 F CFA pour la volaille par dose ou par animal vacciné.

Le PASA est financé par la Banque mondiale. Faisant parti des projets du PNIASA (Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire), il vise la réhabilitation et le renforcement des capacités productives des bénéficiaires ciblés dans des filières sélectionnées. Il s'agit également de promouvoir un environnement institutionnel capable d'accompagner le développement du secteur agricole à l'échelle nationale.

Soklou D.

Développement des initiatives locales

LE PADAT FINANCE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL

La mise en place depuis 2010, de l'ambitieux Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) pour la relance de l'agriculture togolaise et la croissance économique du pays implique le renforcement des capacités humaines des producteurs. C'est dans cette logique que le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo (PADAT) lance son programme de formation de 100 jeunes en entrepreneuriat agricole et rural. Le but est d'amorcer la professionnalisation de l'agriculture et de délivrer prioritairement des services de proximité aux organisations de producteurs/trices partenaires du projet qui s'inscrit dans la politique de l'Etat togolais de renforcer les capacités des jeunes à la création de véritables entreprises.

« Améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs agricoles dont les jeunes et les femmes », ainsi se présente la vision du PADAT, un projet du PNIASA qui est évalué à environ 31,5 milliards de F CFA. Ce projet, dans sa composante « appui à la production et à la productivité », présente un volet qui concerne le « renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des acteurs à la base ». C'est donc au titre de renforcement des capacités des jeunes que le PADAT se propose de financer la formation de 100 jeunes en entrepreneuriat agricole et rural.

De manière spécifique, l'objectif de cette mission est de : donner d'abord une formation générique et théorique en entrepreneuriat agricole et aider les



jeunes à mieux cerner et approfondir leurs idées ou sujets d'entrepreneuriat agricole ; en suite donner des formations spécifiques et professionnelles aux jeunes afin d'améliorer leur niveau de maîtrise dans leurs domaines ou secteurs d'entrepreneuriats ; et enfin réaliser le suivi-accompagnement des jeunes pour le démarrage effectif leurs activités entrepreneuriales et le suivi-conseil à la consolidation de leurs acquis dans leur environnement socioprofessionnel.

Les 100 bénéficiaires du projet sont sélectionnés par le consortium des ONG dans les 5 régions économiques du Togo et pour cette première cohorte, les 49 stagiaires dont 7 femmes sélectionnés dans les 5 régions économiques du Togo ont été accueillis dans les 2 centres de formation que sont l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové (Kpalimé) et le Centre National de Développement Agropastoral de Baga.

Selon le Directeur de l'INFA de Tové M. Békéti, la formation s'est articulée autour de quatre points à savoir : Une formation générique en entrepreneuriat (Cycle de création d'entreprise, marketing et étude de marché, comptabilité de base, formalité d'enregistrement des entreprises, comment élaborer un plan d'affaire...) ; Une formation spécifique professionnelle (maraîchage, culture des céréales, des bananiers plantains et des ignames, culture et transformation du manioc, de l'arachide et du soja, aviculture traditionnelle améliorée et l'élevage).

La formation est également marquée par un stage pratique chez les référents pour permettre non seulement aux jeunes entrepreneurs d'approfondir la pratique dans les unités de production et de se familiariser avec la vie entrepreneuriale avec ses réalités ; mais

aussi de confirmer ou de réorienter leur thème d'entrepreneuriat pour la finalisation des plans d'affaires.

Après 45 jours, la première vague de formation en production végétale et animale et en transformation a pris fin le 20 septembre dernier à l'INFA de Tové à Kpalimé. A cette occasion, chaque entrepreneur avec un kit d'une valeur de 100 000 F CFA, retourne sur son site d'installation afin de mettre en pratique, la formation reçue par la création et la gestion de son entreprise avec un accompagnement et suivi de proximité de la part des formateurs. Ces premiers bénéficiaires de ce programme de formation n'ont pas manqué de dire un sincère merci aux partenaires tout en promettant capitaliser tous les acquis pour une modernisation et développement harmonieux de leurs diverses entreprises ; ce qui permettra de créer de l'emploi à d'autres jeunes, de contribuer à assurer l'autosuffisance alimentaire et surtout d'augmenter les revenus.

La clôture de cette vague qui a connu la présence du coordonnateur du PADAT, du Directeur de l'INFA de Tové et du Préfet de Klotou, a été présidée par le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche qui a souhaité une bonne chance aux jeunes entrepreneurs et émis le souhait que ce projet soit un instrument de base permettant l'acquisition de nouvelles technologies améliorées pour aider à une révolution des activités agricoles au Togo.

David SOKLOU

Développement agricole: VERS UN RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS

Les engrais minéraux représentent un important facteur de production dans un contexte où les sols connaissent une baisse de fertilité et où les semences améliorées qui sont développées demandent un minimum de paquet technologique. La consommation actuelle des engrais au Togo est très faible : 7 kg de nutriment par ha contre 50 kg/ha attendu par l'UA et le NEPAD dans chaque pays africain à l'horizon 2015. Le taux de diffusion des engrais n'est que 16% de la superficie totale cultivée. Ce niveau de consommation ne permet pas d'améliorer la fertilité des sols du pays et d'accroître la productivité agricole.

Le Gouvernement togolais s'engage à travers des réformes pour renforcer le système de subvention et de distribution des intrants agricoles avec une plus active implication des acteurs du secteur privé au grand bénéfice des producteurs. Ces réformes concernent également d'autres plans à l'image du contrôle des flux illicites vers d'autres acteurs et/ou pays. C'est pour arriver à cette fin qu'une étude sur le secteur des engrais au Togo a été commanditée en vue de la formulation d'un mécanisme adéquat de subvention publique et du renforcement du réseau de distribution par le secteur privé. Le rapport provisoire de cette étude a fait l'objet d'un atelier de validation le 12 septembre dernier à Lomé.

Selon le rapport de ladite étude, Le diagnostic du secteur a montré que le financement constitue le plus gros goulot d'étranglement pour le secteur privé. L'achat et la vente des engrais requièrent un financement énorme à cause des prix élevés des engrais déjà au niveau des négociants à l'étranger. Les importateurs togolais n'ont pas accès au réseau bancaire utilisé par les fabricants/fournisseurs et négociants internationaux pour le commerce des engrais. Les barrières subtiles posées par des cartels du commerce international déjà établis, le faible volume des commandes et l'absence de relations commerciales sûres pour bénéficier du crédit limitent les importateurs nationaux et les confinent dans le rôle de commissionnaires en marchandises. L'absence jusqu'à ce jour d'un fonds de garantie stable et accessible, pour appuyer le secteur privé naissant par des crédits à des taux d'intérêt bonifiés, est une contrainte financière lourde pour l'approvisionnement et la distribution des engrais au Togo. Dans ces conditions, l'engrais reviendra toujours cher au producteur et la subvention publique restera coûteuse pour l'Etat, tandis que le prix subventionné restera inaccessible pour la majorité des producteurs.

En termes de transport, on note que la plupart des routes secondaires non bitumées reliant les chefs-lieux aux sous-préfectures ne sont pas praticables en toutes saisons. Les experts soulignent par ailleurs



Stock d'engrais

qu'aujourd'hui, la plupart des pistes sont elles aussi très dégradées. Pour cette raison, les transporteurs privés boudent le tarif officiel de 40 FCFA la tonne/kilométrique. L'état défectueux des voies d'accès aux zones de production affecte aussi la qualité des engrais livrés et l'intégrité physique des sacs. Le consultant fait remarquer à ce sujet qu'au Togo, le transport

constitue également une contrainte lourde pour le système actuel de distribution dominée par l'Etat et où les quelques privés impliqués n'ont aucune pression commerciale pour prendre des initiatives d'investissement dans une force de vente performante afin de rendre les réseaux de distribution efficaces. Aussi, le manque de système



Photo de famille des participants à l'atelier de validation du rapport de l'étude sur le secteur des engrais au Togo

représente environ 9,2% du prix de revient des engrais.

«Au sujet des magasins, il faut noter que les sociétés privées actuelles qui importent les engrais au Togo s'occupent très peu de la distribution. Elles n'ont pas de magasins et ou de réseaux de distribution propres à eux sur le terrain. Bien que la capacité totale de stockage des magasins centraux soit en adéquation avec la consommation actuelle d'engrais, elle sera insuffisante à l'avenir pour soutenir une semi-intensification reposant sur ¼ des besoins (les 120.000 tonnes visés par le gouvernement à l'horizon 2022). Les magasins existants sont en nombre insuffisant et trop distants des producteurs. Ainsi, l'accès des producteurs aux magasins de vente d'engrais est difficile», précise le rapport.

Cette étude stipule en outre que l'absence de ressources humaines bien formées, suffisantes et bien motivées

d'informations fiable est une caractéristique persistante du marché des engrais au Togo. Il y a une occlusion de l'information sur les prix CFA à cause de l'opacité entretenue par les consultations restreintes ou les appels d'offre. Le niveau de concurrence réelle entre les importateurs est faible, notamment à cause des systèmes de passation de marché complexes et reposant sur des critères d'attribution de marchés non partagés par tous.

De leur côté, les producteurs eux-mêmes n'ont pas développé suffisamment d'initiatives pour améliorer leur accès à l'information du marché, malgré les possibilités qui leur sont offertes par la politique de décentralisation et d'autonomisation des OP fortement encouragée par le Chef de l'Etat et son gouvernement. Le mode de participation des leaders d'OP au processus d'appel d'offre apparaît comme une simple figuration qui ne peut infléchir les prix de revient élevés proposés par les distributeurs actuels.

Les contraintes de la demande comprennent essentiellement la faible maîtrise technologique des producteurs en matière d'utilisation d'engrais et leur faible pouvoir d'achat qui les enferme dans des dettes cycliques, d'où la faible rentabilité récurrente de l'utilisation des engrais.

«Au terme de ce diagnostic l'étude a proposé et analysé des dispositions pratiques qu'on pourrait prendre pour améliorer le fonctionnement du marché libéralisé au Togo, et ce au niveau de chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Pour promouvoir un marché libéralisé efficace et efficient, un arbitrage juste des règles du jeu commercial sera nécessaire. L'installation d'un environnement concurrentiel est requise pour encourager de nouvelles méthodes de commerce d'engrais au Togo. Dans cette perspective, il est important que l'Etat soutienne la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante de Surveillance et de Promotion de la Concurrence (CNI-SPC) qui va réguler le marché libéralisé sur la base d'une politique des engrais claire. Celle-ci doit reposer sur une réglementation nationale actualisée en accord avec les nouvelles prescriptions conjointes CEDEAO/UEMOA en matière de commerce d'engrais en Afrique de l'Ouest et les ambitions de croissance de l'économie togolaise telles que spécifiées dans la SCAPE. Le secteur privé devra lui aussi s'approprier ces prescriptions et renforcer ses capacités commerciales», nous a confié le consultant international Dr Ir. Barthélemy Honfoga.

Avec l'élaboration et la validation du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, il est visé une croissance annuelle moyenne de 6% sur la période 2011-2015. Les productions végétales constituent un important volet de ce programme et le développement de cette filière de production passe par une maîtrise de l'approvisionnement et de l'utilisation efficiente des intrants agricoles dont les engrais.

Il faut noter que cette rencontre de validation a regroupé au total 130 acteurs du monde agricole venus de tout le pays et a été présidée par le Ministre Ouro-Koura Agadazi en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. «Pour la campagne 2013-2014, le Gouvernement togolais a pris des mesures hardies pour faire en sorte à assurer non seulement la disponibilité et l'accessibilité, mais surtout garantir la qualité des engrais pour le producteur sur tout l'ensemble du territoire national», a indiqué le Colonel Ouro-Koura Agadazi.

Dévon Atakpamévi

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE (PASA)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail Liberté Patrie

2ème Appel à propositions des Fonds compétitifs des sous-projets productifs (FCSP)

Le Projet d'appui au secteur agricole (PASA), dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), lance le présent appel à propositions pour financer des projets innovants porteurs de croissance et de création d'emplois à travers un mécanisme de sélection compétitif.

Les instruments financiers du PASA	Le PASA met en place des instruments financiers que sont les fonds compétitifs, des subventions et un fonds de garantie bancaire pour contribuer au renforcement des capacités productives des producteurs au sein des filières végétales, animales et halieutiques. Il vise à promouvoir un environnement (public et privé) capable d'accompagner le développement du secteur agricole au sens large. Le financement des fonds compétitifs se fera par la sélection, sur appels à propositions, des meilleures initiatives innovantes.
Quels sont les projets cible ?	<p>Le financement des fonds compétitifs du PASA aura pour cible les initiatives de transformation agro-industrielle et de commercialisation de produits agricoles togolais. Les projets bénéficiaires devront avoir des aspects novateurs et porteurs d'avenir pour le devenir de la filière, que ce soit en termes de produits ciblés, de transformation y compris de conditionnement/emballage ou de marchés visés. Ils devront également contribuer à l'émergence ou au renforcement de partenariats entre les acteurs des filières concernées. Ces projets devront faire la démonstration des innovations permettant d'améliorer la qualité (y compris sanitaire et commerciale), la transformation, la valeur ajoutée des produits vivriers togolais sur les marchés nationaux (et sous-régionaux) et représentant des opportunités intéressantes et rentables pour les PME Togolaises.</p> <p>Les projets doivent cibler les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Diversification et transformation des productions vivrières <ul style="list-style-type: none"> Développement de technologies et de supports de production pour améliorer la productivité : nouveaux produits (ex biofertilisants mieux conditionnés, machines agricoles innovantes), nouvelles techniques de production ; Transformation de produits vivriers togolais destinés au marché local /sous-régional (ex : production d'emballages compétitifs pour améliorer le conditionnement des produits togolais, amélioration du conditionnement et des procédés de transformation de produits vivriers, mise aux normes pour aborder de nouveaux marchés, etc.) ; Développement de la production de produits (semi) transformés pour répondre aux besoins des transformateurs afin de remplacer des importations ; Développement de boutiques de promotion et de la valorisation des produits togolais. Diversification des cultures d'exportation (marchés sous-régionaux et internationaux) <ul style="list-style-type: none"> Projets innovants qui visent à développer l'utilisation de procédés, de technologies, de méthodes de conditionnement, d'organisation de la production qui améliorent la qualité y compris sanitaire, la compétitivité, le respect des normes commerciales internationales et contribuent à augmenter les volumes et la valeur des produits exportés (en frais, conditionnés ou transformés); Développement de l'aquaculture et de la pêche continentale <ul style="list-style-type: none"> Projets rentables de développement de l'aquaculture avec des systèmes de production efficaces et rentables (aménagement spéciaux d'étangs, cages piscicoles, etc.) ; Projets d'écloserie pour répondre aux besoins des pisciculteurs/aquaculteurs ; Unités de conditionnement de poissons frais ; Unités de fumage de poissons améliorées.
Qui sont les bénéficiaires cibles ?	Ce sont les PME / entrepreneurs (individuels ou collectifs) légalement constitués et officiellement reconnus en République togolaise œuvrant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires au Togo. Le PASA privilégiera le développement d'ententes contractuelles entre les organisations de producteurs et les opérateurs privés intéressés à développer des chaînes de valeur concernant des produits spécifiques susceptibles d'augmenter, de manière significative, la valeur ajoutée à la fois pour les producteurs et les transformateurs. Les promoteurs doivent être directement responsables de la mise œuvre des activités qu'ils proposent. Le promoteur devra prouver sa capacité managériale, technique et financière à exécuter son projet dans les délais indiqués. Il devra démontrer sa capacité à libérer sa contrepartie au financement du projet et avoir une sécurisation sur le foncier.
Quelles sont les activités éligibles au financement ?	<p>Les activités éligibles au financement comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'acquisition ou le développement d'équipements, de matériels consommables, de fournitures ; Les frais de renforcement des capacités (technique, administrative et financière) et d'expertises (études, techniques, organisation, gestion) ; de développement de la présentation des produits togolais ; de mise en place d'un processus de gestion de la qualité, réduction des pertes, de développement de réseaux d'approvisionnement en produits de base de qualité avec des OP/ Faïtières incluant la formation ; Les frais de services (génie civil, conseil de production spécialisé, etc.) de prestations de services fournies par des spécialistes individuels, des bureaux d'études, des institutions publiques ou des ONG, sur un large éventail de thèmes (production, réduction des pertes post-production, organisation des acteurs, gestion, qualité des produits, commercialisation, développement d'innovations, etc.). Ces coûts indirects incluant les frais de conception du sous-projet, de sa gestion et de suivi-évaluation, dont le montant n'excédant pas 10 % du budget du sous-projet sont éligibles et pourront entrer dans les apports du promoteur.
Activités non éligibles	<p>Les activités non admissibles au financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds de roulement ordinaire Frais de fonctionnement généraux Technologies/procédés qui nécessitent un appui technique récurrent non disponible au Togo
Quel est le montant des subventions accordées ?	<p>Les fonds PASA destinés au financement des projets d'innovation pourront financer par guichet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Guichet 1 (petit projet) jusqu'à 70 % du coût des activités éligibles avec un plafond de 25 millions de FCFA par projet Guichet 2 (grand projet) jusqu'à 50% du coût des activités éligibles avec un plafond de 50 millions de FCFA par projet
Quelles sont les étapes de la procédure ?	Chaque promoteur envoie une note conceptuelle de son sous-projet (3 semaines après le lancement de l'avis). Après analyse des sous projets par les comités régionaux de sélection, les idées de projet les plus innovantes sont sélectionnées et le promoteur est convié à soumettre un dossier complet. Le délai de dépôt des dossiers complets des sous-projets est de deux (2) semaines après la notification des résultats de l'évaluation des notes conceptuelles. Ensuite une visite de terrain est organisée et les promoteurs interviewés sur leur sous-projet avant l'évaluation finale et l'approbation éventuelle par le comité de gestion.
Comment les demandes sont-elles évaluées ?	<p>Un Comité régional de sélection, composé de représentants des organismes publics, des producteurs, du secteur privé et de la société civile est mis en place pour la sélection des projets au niveau de chaque région. Le Comité de gestion évalue les demandes suivant une grille d'analyse axée sur la viabilité économique, financière, environnementale et sociale (création d'emplois, spécialement pour les femmes et les jeunes) des propositions.</p> <p>Dans l'analyse des dossiers le Comité s'assure : de la rentabilité économique et financière des investissements prévus ; de la qualité du choix des équipements, de l'adaptation des techniques développées ; du caractère novateur du projet permettant l'introduction et la diffusion auprès des acteurs des filières de techniques nouvelles et porteurs d'avenir pour les filières, de la capacité de gestion des promoteurs et de leur implication directe sur le projet ; de l'implication dans le projet des acteurs clef des filières et des partenaires mobilisés dans le contexte du projet ; du nombre de producteurs et des autres acteurs des filières qui sont impliqués ; du nombre d'emplois générés en particulier pour les femmes, et les jeunes (moins de 35 ans) ; de la maîtrise des données de marché et du mode de commercialisation ; de l'absence de charges récurrentes insupportables pour le promoteur à la fin de la subvention ; de la capacité de prise en charge des effets potentiels que les activités du projet pourront générer sur l'environnement et des mesures pour les corriger ou atténuer.</p> <p>Les postulants seront tenus informés de la suite accordée à leurs demandes à la suite des séances d'analyse des propositions par les comités régionaux de sélection. Le classement provisoire sera finalisé après une visite sur les sites des projets présélectionnés pour une vérification des éléments mentionnés. Le classement définitif sera notifié à l'ensemble des postulants. Les éventuels recours pourront être adressés aux Comités régionaux de recours installés en région dont le secrétariat est à la Direction régionale du développement et de l'aménagement du territoire.</p>
Quand et comment présenter une demande ?	<ul style="list-style-type: none"> Les fiches de proposition de projet peuvent être obtenues auprès du secrétariat des DRAEP et de la Coordination du PASA ou par mail à l'adresse pasatogo@yahoo.fr, ou à télécharger sur le site www.maep.tg (rubrique appel d'offres sur www.pasa.floodemo.tg) Les demandes doivent être envoyées à la Direction régionale l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DRAEP), où sera développée chaque opération, au plus tard le 25 octobre 2013, à 17 heures. Les postulants seront tenus informés de la suite accordée à leurs demandes à la suite des séances d'analyse des propositions par les comités régionaux de sélection. Les demandes doivent être adressées en cinq (5) exemplaires sous pli fermé et déposées à l'adresse suivante : Monsieur le Coordonnateur opérationnel délégué du PASA S/C Monsieur le Directeur régional de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche, Lieu : DRAEP de la Région où se déroulera l'opération

Avec la mention :

« Soumission pour le 2ème appel à propositions des Fonds compétitif des sous-projets productifs (FCSP) »

Les demandes, envoyées par courrier électronique, seront automatiquement éliminées.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, Tous les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 à l'adresse ci-dessous

Monsieur le Coordonnateur opérationnel délégué du PASA
Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
3 Avenue de Duisburg, Tél. : (228) 2221 55 63 -Lomé Fax : (228) 22 2110 62, BP : 341 Lomé-Togo
Ou auprès des DRAEP

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Suite aux accusations d'escroquerie par les géomètres

LA DAEMA REMET LES PENDULES À L'HEURE

Suite à l'article titré « Les responsables du Service de l'Agro-foncier accusés d'escroquerie par les géomètres », paru dans la parution N° 1519 du jeudi 22 août 2013, à la page 4, de nos confrères de Liberté, la DAEMA, par le biais de son Directeur, Koffi Bolor, sort du silence et apporte les rectificatifs contenus dans le texte qui suit. Ceci n'est que le contenu d'un droit de réponse adressé aux confrères et dont nous avons reçu copie.

« Je suis indigné du fait que le journaliste, auteur dudit article, ne soit pas allé à la source pour vérifier les informations avant de les publier. Le rôle de la presse est de donner les vraies informations avec des preuves à l'appui et non de jeter l'anathème sur des institutions de l'Etat et sur des personnes. Une simple recherche vous permettra, au prime abord, de vous rendre compte que mon prénom n'est pas Kossi, mais plutôt Koffi. Toutefois, sans trop se verser dans la polémique, la leçon que j'ai tirée de votre article, est que le public togolais a besoin d'avoir des informations claires sur le traitement des dossiers

fonciers à la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole (DAEMA). Aussi voudrais-je vous demander de bien vouloir publier les informations suivantes, dans le but de mieux informer ce public.

1- Paiement des coûts d'octroi de visas

Les coûts d'octroi des visas contenus dans l'arrêté interministériel N°010/MEF/MDMAEPIR, du 11 novembre 2011, portant tarification des prestations payantes de la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement Rural sont répartis comme suit :

Superficie inférieure ou égale à 01 hectare : 15.000F CFA

Superficie comprise entre 01 hectare et 10 hectares : 20.000F CFA

Superficie comprise entre 10 et 25 hectares : 50.000F CFA

Superficie supérieure à 25 hectares : 2.000F CFA par hectare.

La Direction du Trésor a mis à la disposition de la DAEMA, un carnet de reçu avec trois souches qui sont délivrées au niveau de la caisse.

Une fiche d'autorisation de

paiement, sur laquelle est mentionné le montant à payer, est délivrée par les services techniques après étude du dossier, conformément à l'arrêté interministériel (fiche que vous avez publiée dans votre article).

C'est cette fiche d'autorisation qui permet d'encaisser l'argent et de délivrer le reçu à trois souches, mis à la disposition de la DAEMA par le Trésor. La première souche est remise au géomètre, qui l'agrafe sur une copie du plan de terrain, qui sera archivé après signature. Cette souche est l'une des pièces maîtresses pour justifier que le dossier est traité à la DAEMA, en cas de litige après plusieurs années. La seconde souche est envoyée au Trésor ; c'est avec cette souche que ce dernier fait son contrôle mensuel ; et la troisième souche est utilisée à la comptabilité de la DAEMA.

Le géomètre repart avec l'ordre de paiement sur lequel est posé le cachet payé. C'est cet ordre de paiement qui lui permet de revenir réceptionner son dossier. Toutes ces procédures sont arrêtées pour assurer la transparence au niveau de la DAEMA, telle qu'exigée par la

réforme au niveau du Ministère des Finances. Toutes ces informations peuvent être vérifiées à la DAEMA.

D'autres outils (dont la description ici sera longue) sont utilisés par le Trésor pour contrôler les opérations au niveau de notre service. Ceci, pour vous dire que les autorités ont pris à bras le corps la bonne gouvernance du pays à travers la bonne mobilisation et la gestion judicieuse des ressources de l'Etat.

2- Repayement des coûts après rejet au niveau du cadastre

Le plan est généralement établi par un géomètre non agréé, qui le soumet à un géomètre agréé pour vérification selon les normes requises. Au niveau de la DAEMA, s'il s'est avéré, qu'après vérification par le géomètre agréé, il y a des erreurs, le dossier est retourné au géomètre sans lui demander les frais supplémentaires.

Si, malgré toutes ces procédures de vérification, au niveau du cadastre, on constate qu'il y a encore des erreurs (à ce niveau, des erreurs sont généralement des fautes d'orthographe des noms et du

remplacement des collectivités pour défaut de mandat), la DAEMA exige, avant la nouvelle signature, un paiement de 15.000 FCFA à la caisse avec délivrance de reçu du Trésor. Cette disposition a pour but de sanctionner les géomètres qui ne traitent pas les dossiers avec une sérénité requise.

3- Maintien en service des fonctionnaires admis à la retraite

En ce qui concerne les fonctionnaires qui sont à la retraite et qui continuent d'assumer leur fonction (un gardien et un contrôleur de plan, puisque c'est d'eux qu'il s'agit), une négociation avec eux a permis de les convaincre de nous appuyer en attendant que la Fonction Publique mette à la disposition du service des agents pouvant les remplacer. Ces agents ne perçoivent pas de double salaire, mais reçoivent seulement la prime accordée à tout le personnel de la DAEMA, conformément à l'arrêté interministériel.

Une simple visite à la DAEMA, vous permettra de vous rendre compte, à l'évidence, de ce qui se passe ».

K.D. BOLOR

Source: Telegramme228.com

PRODUITS & SERVICES DE MONFITH SARLU

1. Les Insecticides

- Pour la lutte contre les ravageurs des cultures maraîchères et le niébé-haricot (CYPERCAL, PILORI...)
- Pour la lutte contre les ravageurs des cultures vivrières (ACTELICSPER, CELPHOS...)
- Pour la lutte contre les ravageurs des cultures fruitières (PYCRICAL, CALLIDIM...)
- Pour la lutte contre les serpents (SNACK AWAY...)
- Pour la lutte contre les ravageurs des gazons (DIAFURAN, DUREXA...)
- Pour le traitement des bois contre les termites et la destruction des termitières (PYRICAL, DURSIBAN...)

2. Les nématicides

- Pour le traitement des parcelles de culture et les planches de pépinière contre les insectes et les nématodes (DIAFURAN, RUGBY...)

3. Les fongicides

- Pour la prévention des cultures maraîchère, vivrière, fruitière, cacaoyère et caféière contre les champignons (CALLOMIL PLUS, NORDOX...)
- Pour le traitement des maladies fongiques des diverses cultures (IVORY, BANKO PLUS...)

4. Les herbicides

- L'herbicide total pour le désherbage des parcelles exploitables (KALACH 360 SL),
- Les herbicides sélectifs de prélevée des cultures du maïs, du riz, du coton (PRIMAGRAM, CALLISTAR, CALLIFORG...)
- Les herbicides sélectifs de post-levée du maïs du riz, du sorgho (CALLIHERBE, CALRIZ, ARYSTAR...)

5. Les produits vétérinaires

- Pour le traitement contre les ectoparasites (DOMINEX, ECTOSTOP...)

6. Les rodenticides

- Pour la lutte contre les souris et les rats (DEBELLO, VERTOX, STORM...)

7. Les produits de traitement des semences

- Pour la lutte contre les fontes de semi, les insectes et les

oiseaux avant la levée des grains (CALTHIO C...)

8. Les semences améliorées

- Des cultures maraîchères (TOMATE, OIGNON, CONCOMBRE, LAITUE, PASTÈQUE, GOMBO, CAROTTE, CHOU...)
- Des cultures céréalières (MAÏS, RIZ, SOJA ...)

9. Les engrais

- Les engrais vivriers : le NPK 15.15.15 ; l'urée 46%N
- Les engrais maraîchers : le NPK 10.20.20
- Les engrais liquides (foliaires) équilibrés (CALLIFERT)

10. Les pulvérisateurs de marque OSATU et SOLO

- Le pulvérisateur à dos à pression entretenue de contenance 16 litres de bouillie
- Le pulvérisateur à dos à pression entretenue de contenance 7 litres de bouillie
- Le pulvérisateur motorisé à pression continue de contenance 12 litres et 16 litres

11. Les équipements agricoles

- Tracteurs et accessoires
- Motoculteurs et accessoires
- Egreneuses, batteuses, râpeuses...
- Multiculteurs et accessoires

Nos services

1. Le traitement phytosanitaire

- Désherbage des champs
- Entretien et traitement des espaces verts
- Suivi et évaluation des opérations champêtres

2. Les traitements sanitaires

- Traitement contre les moustiques, les cafards, les geckos
- Traitement contre les serpents
- Traitement contre les pipistrelles (chauves-souris des plafonds)

3. Les fumigations

- Fumigation des denrées stockées en sacs, en vrac dans un conteneur ou dans un bateau
- Fumigation des bois d'œuvre

4. La vidange des fosses septiques

Immeuble BIMATE-Totsi, 05 BP 80 Lomé 05
Tél: (+228) 22 51 95 52 / 22 47 42 03 Fax: (+228) 23 20 62 42
E-mail: monfith.togo2012@yahoo.fr

Le Journal
Agricole
Edité par Agri Média

Directeur de Publication

Gilles PODJOLEY

Rédacteur en chef

Blan Patrick Deh

Rédaction

Giovanni Sousso

Obrenger Kalass

David SOKLOU

Infographie

Raphaël AHIBLÉ

Contacts

01 BP 3655 Lomé, Tél: 90 10 42 18

E-mail: journalagricoletg@yahoo.fr

Imprimerie

La Colombe

Tirage

1000 exemplaires

Le Journal
Agricole

Interview de Christian Berger de la Banque Mondiale «Avec le PNIASA, le Togo a fait marche dans le peloton de tête dans les pays de la CEDEAO»

Officiellement lancé depuis le 9 février 2012 à Notsè, le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est aujourd'hui à sa phase opérationnelle. Les trois premiers projets dudit programme, notamment le Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT), le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo) sont effectivement à l'étape de la mise en œuvre; tout bouge au sein de ces différents projets sur l'ensemble du territoire national. Une mission de supervision composée des partenaires techniques et financiers du FIDA et de la Banque Mondiale est d'ailleurs présente actuellement sur le sol togolais afin de faire pour la troisième fois, une évaluation de ce vaste et ambitieux projet qui demeure aujourd'hui le seul cadre de référence des questions agricoles dans notre pays. En prélude à cette mission, notre rédaction s'est entretenu avec le Chef de fil des bailleurs de fonds, M. Christian Berger. Il s'exprime à travers cette interview sur le bilan à mi-parcours du PNIASA tout en donnant son avis sur la responsabilité de la Banque Mondiale par rapport à la complexité du décaissement des fonds dans le cadre de ce projet. M. Berger nous parle également de son départ du PNIASA. lisez plutôt

Journal Agricole: Quel bilan faites vous présentement du PNIASA ?

Christian Berger: Je pense que dans le concert des pays de la CEDEAO, le Togo pour ce qui concerne la mise en œuvre du processus CADDP/PDDAA, c'est-à-dire pour ce qui concerne la préparation de son PNIASA, le financement de son PNIASA et la mise en œuvre sur le terrain d'un grand programme national agricole d'investissement coordonné avec les bailleurs dans l'esprit de la Déclaration de Paris, si on regarde ça, il me semble que le Togo a fait marche dans le peloton de tête dans les pays de la CEDEAO et que des progrès considérables ont été faits pour permettre l'émergence de ce programme national d'investissement et lui donner vie sur le terrain. Je pense en deux mots que le Togo est toujours dans le peloton de tête à la CEDEAO et que dans la totalité des pays de l'Afrique, le Togo a une belle histoire à rencontrer s'agissant du CADDP. Alors ça ne veut pas dire que tout est parfait, que tout fonctionne admirablement... Je pense que s'agissant de la mise en œuvre proprement sur le terrain, vous-vous souviendrez, vous aviez d'ailleurs fait un numéro (Journal Agricole n°05) où j'avais une tête toute en colère sur la première page. Vous vous souvenez qu'il y a un an, on était pas très content, on l'avait dit à ma manière, très directe dans l'objectif de provoquer une sorte de sursaut au Togo, de réaction pour que les choses se mettent en place comme il le fallait. Au mois d'avril dernier, on a constaté d'importants progrès, on revient en mois d'octobre, la même équipe, les mêmes partenaires pour refaire le point avec vous. J'ai bon espoir qu'en octobre cette fois-ci, on aura le sentiment que les projets du PNIASA sont à leur vitesse de croisière, c'est-à-dire que les décaissements vont mieux, que les procédures sont plus fluides, plus souples, que la vision est plus largement partagée au ministère et que la compréhension de l'approche programme vers laquelle on veut aller avec le ministère soit elle que les directions se sentent impliquées, le

ministère se sente engagé dans son ensemble en centrale comme sur le terrain, à faire en sorte que l'argent des projets du PNIASA aboutisse là où il doit aller au bénéfice du développement de l'agriculture, des filières, des industrielles, des producteurs et de tous ceux qui contribuent à la valeur ajoutée dans le secteur agricole au Togo qu'il s'agisse des productions végétale, animale, halieutique, du marché domestique ou des marchés d'exportation.

Sans déflorer le sujet de la prochaine mission, j'ai l'impression que les projets sont maintenant dans un rythme de croisière. Si tel est le cas, je crois que ce qui aurait été tenté au Togo et qui était un pari difficile, c'est-à-dire de donner au Ministère de l'Agriculture, la responsabilité pleine et entière d'exécuter lui-même son programme national d'investissement agricole. A l'issue de notre mission, si on a le sentiment que tout tourne à peu près normalement, je crois que ça sera une grande réussite d'avoir redonné au ministère sa capacité à être l'artisan de l'accompagnement des entreprises et du développement de l'agriculture au Togo. Le Ministère s'est réformé, le ministère se modernise, l'un des enjeux du PNIASA, c'est au-delà de cette réforme, de cette modernisation, de faire en sorte que le Ministère contribue à créer un environnement favorable au développement de l'agriculture au Togo. Si on réussit cela, alors ça sera effectivement une très bonne chose au Togo mais aussi peut être une sorte de performance du Togo, à l'intérieur de l'espace CEDEAO, et on aura eu raison de faire confiance au ministère de l'agriculture. Alors à partir de là, la boucle est bouclée ; quand je reviendrai dans quelques jours à la tête de mon équipe habituelle avec mon collègue à mes côtés à qui je vais transférer le projet, j'espère que la conclusion de cette mission serait qu'on est dans ce rythme de croisière, on a considérablement progressé depuis 2009 au Togo et que je pourrai donc passer les clés du navire à mon collègue sachant que le navire fonctionne.

J. A: Monsieur Berger, il paraît que les procédures de la Banque Mondiale sont complexes en termes de décaissement des fonds. Qu'en dites-vous ?

Christian Berger: C'est vrai ! D'abord je crois qu'il faut être réaliste, la tâche de la définition du PNIASA, de sa mise en œuvre, de son exécution sur le terrain, n'était pas chose facile pour le Togo, le fait qu'il y a eu un délai pour la mise en œuvre de tout ça n'est pas très surprenant. Les projets mettent souvent du temps à démarrer. Là, il s'agissait non seulement de démarrer des projets mais un programme dans un contexte institutionnel qui était que le Ministère avait relativement peu d'expérience de tout ça, en particulier, plus du tout d'expérience avec la Banque Mondiale depuis des années. Donc je pense qu'il faut être réaliste, il y a eu des délais, il y a eu des inquiétudes, mais il y avait quand même besoin de réagir, de ne pas laisser passer sa chance. Alors est-ce que les procédures de la Banque Mondiale sont très complexes ? La réponse, c'est oui, nos procédures sont des procédures sécurisées, complexes, parfois assez lourdes, vécues sans doute comme assez lentes mais c'est la règle du jeu. Ce qu'on a essayé de faire à travers le PNIASA, c'est



d'harmoniser les procédures entre les bailleurs de manière à ce que vous n'avez pas des procédures financières, des procédures de suivi évaluation, des procédures de passation de marché différentes pour chacun des bailleurs, ça c'est une énorme réalisation pour le Togo ; les partenaires ont été avec vous pour le faire. Vous avez des procédures unifiées, vous avez un seul système de gestion comptable au Ministère de l'Agriculture, un seul système de passation des marchés, un seul système de suivi évaluation, c'est très bien. Les procédures restent lourdes, parce que c'est la nature même quand on passe des marchés publics et qu'on veut veiller à la régularité de la procédure, à une mise en concurrence saine et loyale. Il y a un ensemble de garde fou qu'on est amené à prendre et qui font que ça complique un peu les procédures par rapport à peut être ce que les uns et les autres souhaiteraient faire, c'est-à-dire passer des marchés de gré à gré, s'entendre avec un fournisseur de manière à aller très vite. Alors cela étant dit, tous les pays sont logés à la même enseigne, les procédures sont ce qu'elles sont, elles sont exigeantes mais ce que nous essayons de faire avec le Ministère, c'est que vous soyez en mesure d'anticiper sur la longueur des procédures. Je prends un exemple : il faut vacciner les animaux (on est entrain de lancer la deuxième campagne de vaccination des animaux), eh bien ça suppose qu'on anticipe suffisamment à l'avance pour être sûr d'avoir les vaccins, être sûr d'avoir les cahiers d'enregistrement, les outils de marquage des animaux vaccinés, avoir formé les auxiliaires d'élevage dans les villages, avoir passer une convention avec les partenaires privés... tout ça s'anticipe. Je pense que là où le Ministère est entrain de faire d'importants progrès, c'est de comprendre que les choses ne sont pas en série l'une après l'autre, il faut mener toutes ces choses en parallèle et que ce qui a été long dans cette affaire, c'est l'approvisionnement des vaccins au Togo sur un appel d'offre international ouvert qui met en concurrence les différents fournisseurs. C'est ça qui a retardé la campagne de vaccination au départ. Je pense que le ministère, maintenant, après la première campagne a compris pour la deuxième campagne, qu'il fallait vérifier le délai et s'y prendre suffisamment à l'avance.

J. A: Des conseils aux acteurs du PNIASA ?

Christian Berger: C'est plus au ministère de l'agriculture, il faut que le Togo continue sur sa lancée. Il faut qu'à travers des institutions modernisées, des politiques bien adaptées et des investissements bien

raisonnés, le ministère continue sur sa lancée actuelle. Il y a les trois piliers (des institutions, des politiques et des investissements), mais pour chacune des actions que fait le ministère, il faut se poser la question de savoir quel est l'impact de ces actions au bénéfice du paysannat togolais et des entreprises agro-alimentaires du secteur togolais. J'insiste sur les entreprises parce que l'évolution logique des filières agricoles en Afrique comme ça été ailleurs dans le monde, c'est que vous allez au fil du temps perdre des emplois dans le secteur agricole de production. Vous aurez moins de producteurs, le nombre de producteurs sera une proportion moins importante de la population active au Togo. Mais parallèlement, vous allez créer des emplois dans la valorisation des produits, la transformation de produits agro-alimentaire à travers un tissu de petites entreprises agro-industrielles dont certaines deviendront plus grandes que d'autres... c'est ça qui va se produire au Togo comme ailleurs. Il faut que le ministère puisse accompagner cela avec une institution solide, des politiques adaptées, des investissements bien raisonnés pour faire en sorte que la valeur ajoutée reste au Togo et que cette valeur ajoutée soit équitablement partagée à l'intérieur des filières entre ses différents maillons que sont les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.

Donc garder le cap, rester un partenaire solide et fort vis-à-vis des bailleurs de fonds pour les amener à votre vision de l'agriculture, à financer votre PNIASA, vos priorités à travers le Ministère de l'Agriculture et ses partenaires. Veuillez toujours dans tous les projets à se poser la question de savoir, quel est l'impact de ce que je fais pour le paysan togolais et pour les entreprises au Togo du secteur agro-alimentaire.

J. A: Chef de fil des partenaires au niveau de cet ambitieux programme ici au Togo, il paraît que vous êtes déjà sur le départ. Est-ce vrai ?

Christian Berger: Je pars sans partir, c'est-à-dire que je transfère progressivement d'ici la fin de cette année mes responsabilités à un de mes collègues qui est basé au Bénin et qui suit les projets agricoles soutenus par la Banque Mondiale au Bénin et qui a aussi lui-même dans son portefeuille, vocation à suivre les projets agricoles au Togo ; donc il est déjà très familier de ce qui se passe au Bénin, ils ont des projets assez voisins, donc je pense que ça sera relativement aisé pour lui de remplir le rôle que je remplissais ici au Togo vis-à-vis du PASA. Mais je vais m'occuper d'affaire régionale comme j'avais commencé à le faire avec la CEDEAO pour une grande initiative que la Banque entend développer en faveur des pays du Sahel. Quelque chose me dit que quand je serai au Togo, je continuerai d'avoir un œil sur les destinées du PNIASA dans son ensemble et du PASA en particulier bien sûr, en bonne intelligence avec mon collègue qui est tout à fait favorable à ça, je partirai sans partir. Je continuerai de suivre ce qui se passe ici.

J. A: Merci, M. Berger

Christian Berger: C'est plutôt moi. Félicitations et courage à votre Journal.

Interview réalisée par Gilles Podjoley

MONFITH SARLU

Distribution d'Intrants et Matériels Agricoles,
Services de Traitements Phytosanitaire et Sanitaire,
Etudes & Contrôles,
Réalisation Travaux Publics et Connexes



Immeuble BIMATE-Totsi, 05 BP 80 Lomé 05
Tél: (+228) 22 51 95 52 / 22 47 42 03 Fax: (+228) 23 20 62 42
E-mail: monfith.togo2012@yahoo.fr

*MONFITH Sarlu,
pour vous apporter des solutions durables*



Agence Lomé
Nyékonakpoè,
près du laboratoire
Loko-Donou
Tél: 23 20 24 17

Agence Notsè
A 100m de la Nationale No 1
sur la rue de l'hôpital-Marché
Tél: 22 3512 47 / 91 51 11 95 /
90 99 17 92

Agence Sokodé
Marché de KOMAH 1,
face dépôt vente de
charbon de bois
Tél: 90 86 32 69

Agence Kara
Quartier Tomdè, en face
du service des Affaires
Sociales Tél: 22 47 48 75 /
91 25 36 49

Agence Dapaong
Quartier Nassablé,
route de CINKASSE en
face de l'Hôtel la
Princesse
Tél: 91 66 59 98



**Des statistiques fiables pour la valorisation
du monde rural et agricole**

